



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 20 FEVRIER 2023

Présents Mme Gontarczyk (Présidente)
MM. Le Nagard – Sénégal

Assiste Mme Escroignard (Comité)

Excusés Mme Bastos – M Jasemin
M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

En raison d'un bug informatique sur le site Internet du DVOF, la commission demande aux clubs de vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 16 02 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur critérium du 18 02 23 contre VILLIERS FC

ARNOUVILLE FAS : Mail du 16 02 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 21 01 23 à BOUFFEMONT ACF. La commission vous informe que même si vos équipes se déplacent, vous avez la possibilité de déposer vos feuilles de présence dans FAL

AUVERS ENNERY FC : Mail du 16 02 23

Pris note de la fermeture de vos installations du 13/02 au 10/03 inclus

CHAMPAGNE SFC : Mail du 017 02 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur critérium U10/U11 du 18 02 23 à SOISY AM FC

CORMEILLAIS ACS : Mail du 17 02 23

Pris note de votre demande de report des rencontres de critérium U10/U11 du 18 02 23 au 25 03 23

La commission attend l'accord de COSMO TAVERNY

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 19 02 23

Pris note de votre demande de modification des scores

ENTENTE SSG : Mail du 14 02 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence de vos équipes U8/U9 -niveau 1 du 04 02 23

ENTENTE SSG : Mail du 20 02 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs – critérium U10/U11 du 11 02 23 contre VILLIERS FC. Après vérification les FMI ont bien été transmises

ENTENTE SSG : Mail du 16 02 23

Pris note de votre remarque concernant 2 rencontres de critérium Avenir U12. La commission reporte le match contre BEZONS USO au 01 04 23

ENTENTE SSG : Mail du 20 02 23

Pris note de votre information concernant le problème de tablettes rencontré sur match critérium U10/U11 du 18 02 23 à GONESSE.

ERMONT AMS : Mail du 10 02 23

Pris note du forfait avisé de 2 vos équipes sur rencontres de critérium U12/U13 du 11 02 23 à BEZONS USO

FONTENAY FC : Mail du 13 02 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U8/U9, à savoir 1 équipes U8 et 1 équipe U9. La modification sera effective pour le plateau après les vacances scolaires

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 14 02 23

Pris note de votre demande de report de match Critérium Avenir U12 du 18 02 23 à ECOUEN FC au 11 03 23

Accord de la commission

GROSLAY FC : Mail du 20 02 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 21 01 23 à ECOUEN FC. La commission vous informe que même si vos équipes se déplacent, vous avez la possibilité de déposer vos feuilles de présence dans FAL



HERBLAY ES : Mail du 16 02 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de critérium. Après vérification, les FMI ont bien été transmises

MONTIGNY FC : Mail du 20 02 23

Pris note de votre demande de forfait général de votre équipe 3 sur critérium U10/U11 – série 3 Poule C - phase 2 après parution du calendrier

MONTIGNY FC : Mail du 09 02 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 21 01 23 à CORMEILLAIS ACS. La commission vous informe que même si vos équipes se déplacent, vous avez la possibilité de déposer vos feuilles de présence dans FAL

SARCELLES AAS : Mail du 20 02 23

Pris note de votre information concernant le problème rencontré avec votre tablette pour la FMI concernant la rencontre de critérium Avenir U12 contre ENTENTE SSG du 18 02 23. LA commission attend la feuille de match papier

THILLAY ESM : Mail du 16 02 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 du 18 02 23 contre BELLOY ST MARTIN ASC

VEXIN AS : Mail du 15 02 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 du 18 02 23 contre ERAGNY AS

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 19 02 23

Pris note de votre information concernant la FMI concernant la rencontre de critérium Avenir U12 non transmise contre ST BRICE (L'éducateur du club adverse n'avait pas ses identifiants).
La commission attend la feuille de match papier

INFORMATION

A la Suite de la modification du nombre d'équipes engagées pour certains clubs sur la 2^{ème} phase, la commission demande aux administrateurs Footclub de bien vérifier les accès de leurs éducateurs pour la gestion de la FMI sur les rencontres de critérium, pour leur permettre de récupérer les rencontres de toutes leurs équipes.

PLATEAUX de MARS 2023

En raison de diverses modifications (clubs ne pouvant plus recevoir de centres...etc) possibles, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.



RESULTATS 2^{ème} TOUR CHALLENGE U10 & U11 DU 28 JANVIER 2023

CHALLENGE U10

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 25 Mars 2023

- Centre n° 1** VAUREAL FCM 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
DEUIL ENGHIEU FC 3 : Forfait non avisé
- Centre n° 2** MARLY ES 1 – OSNY FC 2
- Centre n° 3** OSNY FC 1 – FRANCONVILLE FC 2
- Centre n° 4** ST BRICE FC 1 – PONTOISIENNE JS 1
- Centre n° 5** ENTENTE MMB 1 – JOUY FC 3
CORMEILLAIS ACS 2 : Disqualifiée car présence d'un joueur non licencié (RAMOS)
- Centre n° 6** CERGY PONTOISE FC 1 – ST BRICE FC 2
- Centre n° 7** EZANVILLE US 1 – ERMONT ACF 2
ST BRICE FC 3 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (AIT SALAH – DAVISON -
DOUILLARD)
- Centre n° 8** BEZONS USO 1 – ENTENTE SSG 4
ARGENTEUIL RC 2 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (LAACHIR – LBACHYRY -
KADIAKHE)
- Centre n° 9** SOISY AM FC 1 – PONTOISIENNE JS 2
SARCELLES AAS 5 : Disqualifiée car présence d'un joueur (KANTE) présent également sur centre 11
- Centre n° 10** ARGENTEUIL RC 1 – CERGY PONTOISE FC 3
- Centre n° 11** CERGY PONTOISE FC 2 – FRANCONVILLE FC 3
SARCELLES AAS 4 : Disqualifiée car présence d'un joueur (KANTE) présent également sur centre 9
- Centre n° 12** ECOUEN FC 1 – MONTMORENCY FC 1
GOUSSAINVILLE FC 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (COLAK – HACIOGLU – SAID)
- Centre n° 13** ARGENTEUIL FC 1 – ST LEU FC 1
- Centre n° 14** ENTENTE SSG 1 – SARCELLES AAS 2
- Centre n° 15** ST OUEN AS 1 – CORMEILLAIS ACS 1
- Centre n° 16** SARCELLES AAS 1 – ST LEU FC 2
ENTENTE SSG 3 : Forfait non avisé



CHALLENGE U11

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 3^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 25 Mars 2023

- Centre n° 1** VAUREAL FCM 2 – EZANVILLE US 1
- Centre n° 2** CERGY PONTOISE FC 1 – ECOUEN FC 1
- Centre n° 3** ARNOUVILLE FAS 1 – SARCELLES AAS 5
- Centre n° 4** OSNY FC 1 – ST BRICE FC 2
- Centre n° 5** ADAMOIS OL 1 – PONTOISIENNE JS 1
- Centre n° 6** PERSAN US 1 – BEZONS USO 2
- Centre n° 7** SARCELLES AAS 1 – ERGANY AS 1
- Centre n° 8** GONESSE RC 1 – VILLIERS JS 1
- Centre n° 9** SARCELLES AAS 2 – ERMONT AMS 2
- Centre n° 10** ENTENTE SSG 1 – CERGY PONTOISE FC 2
ARGENTEUIL RC 1 : Disqualifiée car présence de 3 nouveaux joueurs (AGUINI – HARKOUCHE - KONATE)
- Centre n° 11** CORMEILLAIS ACS 1 – ST OEUN AS 3
- Centre n° 12** GARGES FCM 2 – DEUIL ENGHEN FC 1
SARCELLES AAS 3 : Disqualifiée pour participation aux rencontres d'un joueur non inscrit sur feuille de présence (ATMANI Abdelghani)
- Centre n° 13** SOISY AM FC 1 – ECOUEN FC 2
- Centre n° 14** ST BRICE FC 1 – VILLIERS JS 2
ARGENTEUIL RC 2 : Disqualifiée car présence de 4 nouveaux joueurs (EL HAMI – NAIMI – OUADI & SYLLA)
- Centre n° 15** EAUBONNE CSM 1
- Centre n° 16** BEZONS USO 1 – FRANCONVILLE FC 1
- Centre n° 17** VAUREAL FCM 1



COUPE U12 – 3^{ème} tour DU SAMEDI 11 MARS 2023

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 1^{er} Avril 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mardi 21 Février et jusqu'au Jeudi 2 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 20 Mars à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	BEZONS USO	Centre 2	ERMONT AMS	Centre 3	Entente MMB
	VILLIERS FC 1		ERMONT AMS 1		ENTENTE MMB 1
	VILLIERS FC 2		ERAGNY AS 1		ARGENTEUIL FC 1
	BEZONS USO 1		SARCELLES AAS 2		St OUEN AS1
	St BRICE FC 1		ARGENTEUIL RC 2		St OUEN AS 3
Centre 4	ARGENTEUIL RC	Centre 5	St LEU FC	Centre 6	ECOUEN FC
	ARGENTEUIL RC 1		SARCELLES AAS3		ECOUEN FC 1
	ARGENTEUIL RC 3		SARCELLES AAS 1		ECOUEN FC 2
	GONESSE RC1		St LEU FC 1		FRANCONVILLE FC 1
	JOUY FC 1		St LEU FC 2		CERGY PONTOISE FC 1
Centre 7	GOUSSAINVILLE FC	Centre 8	VAUREAL FCM		
	GOUSSAINVILLE FC 1		VAUREAL FCM1		
	GOUSSAINVILLE FC 4		VEXIN AS 1		
	ENTENTE SSG 1		SOISY AM FC 1		
	St OUEN AS 2		PUISEUX LOUVRES FC 1		



FESTIVAL FOOT U13 – 2^{ème} tour DU SAMEDI 11 MARS 2023

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Le 1^{er} premier de chaque centre sera qualifié pour la Finale du Festival Foot U13 prévue le 1^{er} Avril 2023 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mardi 21 Février et jusqu'au Jeudi 2 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 20 Mars à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	CHAMPAGNE SFC	Centre 2	GROSLAY FC	Centre 3	OSNY FC	Centre 4	EZANVILLE US
	St OUEN AS 1		MONTSOULT BAILLET US 1		OSNY FC 1		EZANVILLE US 1
	ENTENTE SSG 3		BOUFFEMONT ACF 1		COSMO TAVERNY 1		BEAUCHAMP AS 1
	CHAMPAGNE SFC1		VIARMES ASNIERES OL 1		ENTENTE CBEAUMONT MOURS 1		St BRICE FC 1
	ARGENTEUIL RC 1		GROSLAY FC 1		DEUIL ENGHIE FC 3		FRANCONVILLE FC1
Centre 5	BEAUCHAMP AS	Centre 6	ARNOUVILLE FAS	Centre 7	St BRICE FC	Centre 8	ENTENTE SSG
	BEAUCHAMP AS 2		ARNOUVILLE FAS 1		St BRICE FC 2		ENTENTE SSG 1
	PUISEUX LOUVRES FC 1		ERAGNY AS 2		St BRICE FC 3		ENTENTE SSG 2
	GONESSE RC 3		ECOUE FC 1		GARGES FCM 1		EAUBONNE CSM1
	GONESSE RC 2		SOISY AM FC3		BEZONS USO 3		St LEU FC 1
Centre 9	SARCELLES AAS	Centre 10	DEUIL ENGHIE FC	Centre 11	GONESSE RC	Centre 12	ARGENTEUIL FC
	SOISY AM FC1		DEUIL ENGHIE FC1		PONTOISIENNE JS 1		ARGENTEUIL FC 1
	ERMONT AMS 3		DEUIL ENGHIE FC 2		ROISSY US 1		MONTMAGNY SPORTS 1
	SARCELLES AAS 4		ENTENTE MMB 2		GONESSE RC 1		PERSAN US 1
	SARCELLES AAS 2		MONTMORENCY FC 1		GONESSE RC 4		VILLIERS FC 2
Centre 13	St PRIX ES	Centre 14	ERMONT ACF	Centre 15	VILLIERS FC	Centre 16	ERAGNY AS
	St PRIX ES 1		ERMONT ACF 2		VILLIERS FC 1		BEZONS USO2
	ENTENTE MMB 1		MENUCOURT AS 1		GARGES FCM2		ERMONT ACF 1
	HERBLAY ES 1		JOUY FC 1		SARCELLES AAS 1		CERGY PONTOISE FC 2
	COSMO TAVERNY 2		CERGY PONTOISE FC 1		SARCELLES AAS 3		ERAGNY AS 1



AUDITION

Après audition des personnes convoquées :

Pour le club de **MONTMORENCY FC**,

- Mr MVONDO Eddy – Éducateur – Licence n° 2 543 605 790

Pour le club de **GONESSE RC**,

- Mr BEL ABES Younes – Responsable de l'Équipe U13 Avenir– Licence n° 2 544 096 268

- Mr NRI Niangoran – Dirigeant – Licence n° 2 546 610 271

Après avoir entendu les explications des personnes présentes, la commission rappelle aux éducateurs et dirigeant présents que la FMI est à faire impérativement avant le début des rencontres (critère incontournable sur critérium U12 & U13 Avenir). Il est également impératif de respecter le règlement du Critérium Avenir U12 & U13 sous peine d'exclusion la saison prochaine.

La commission vous rappelle également que toutes les demandes de modification de date ou d'horaire doivent impérativement être faites via footclub ou par mail à la Commission avant le lundi à 16 heures et non par Whatsapp entre éducateurs.

MATCHS REMIS AU 25 MARS 2023

CRITERIUM U10/U11

AUVERS ENNERY FC / MENU COURT AS : Matchs n° 25593595 - 25593660 & 25593726

ENTENTE BOISSY CHARS : JOUY FC : Match n° 25593088

FORFAIT GENERAL

MONTIGNY FC : Forfait général équipe 3 sur critérium U10/U11 – série 3 Poule C – phase 2

PRESLES USL : Forfait général équipe 1 sur critérium U10/U11 – série 1 Poule A – phase 2

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

PLATEAU U6/U7 DU 14 JANVIER 2023

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS – ERMONT ACF & PONTOISIENNE JS sur centre n° 4 du plateau U6/U7 du 14 01 23

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de MONTMORENCY FC – EAUBONNE CSM – DOMONT FC & PRESLES USL sur centre n° 11 du plateau U6/U7 du 14 01 23

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U6/U7 à GROSLAY FC du 14 01 23



PLATEAU U8 – NIVEAU 2 DU 21 JANVIER 2023

VEXIN AS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U8 niveau 2 à ERAGNY AS du 21 01 23

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 du plateau U8 niveau 2 à ADAMOIS OL du 21 01 23

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de feuille de présence de votre équipe sur centre n° 4 du plateau U8 niveau 2 à AUVERS ENNERY FC du 21 01 23

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel de feuilles de plateau & présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 à BOUFFEMONT ACF du 21 01 23

ARNOUVILLE FAS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 à BOUFFEMONT ACF du 21 01 23

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuilles de plateau & présence de vos équipes sur centre n° 6 du plateau U8 niveau 2 à CORMEILLAIS ACS du 21 01 23

ECOUEN FC : 2^{ème} appel de feuilles de plateau & présence de vos équipes sur centre n° 9 du plateau U8 niveau 2 à ECOUEN FC du 21 01 23

BRUYERES BERNES USM : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 9 du plateau U8 niveau 2 à ECOUEN FC du 21 01 23

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 9 du plateau U8 niveau 2 à ECOUEN FC du 21 01 23

GROSLAY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 9 du plateau U8 niveau 2 à ECOUEN FC du 21 01 23

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de feuilles de plateau & présence de vos équipes sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 à ERMONT AMS du 21 01 23

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 à ERMONT AMS du 21 01 23

ENTENTE MMB : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 à ERMONT AMS du 21 01 23

GARGES FCM : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 à ERMONT AMS du 21 01 23

PLATEAU U8/U9 - NIVEAU 1 DU 21 JANVIER 2023

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U8/U9 niveau 1 à MONTMORENCY FC du 21 01 23

PLATEAU U9 – NIVEAU 2 DU 21 JANVIER 2023

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 1 du plateau U9 niveau 2 à ARNOUVILLE FAS du 21 01 23



VEXIN AS : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U9 niveau 2 à CERGY PONTOISE FC du 21 01 23

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 à HERBLAY ES du 21 01 23

GAFEPB : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 à HERBLAY ES du 21 01 23

BEZONS USO : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U9 niveau 2 à FRANCONVILLE FC du 21 01 23

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 9 du plateau U9 niveau 2 à GONESSE RC du 21 01 23

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 14 du plateau U9 niveau 2 à SOISY AM du 21 01 23

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel de feuilles de plateau de vos équipes sur centre n° 14 du plateau U9 niveau 2 à SOISY AM du 21 01 23

CRITERIUM U10 / U11

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25294094 du 11 02 23 – critérium U10/11 – série 4 – contre CHAMPAGNE SFC 2

PERSAN US : 1^{er} appel de feuille de match n° 252995254 du 11 02 23 – critérium U10/11 – série 4 – contre GONESSE RC 2

AMENDES

CORMEILLAIS ACS : Feuille récapitulative sur centre n° 1 – Challenge U11 du 28 01 23 irrégulière (manque score des rencontres)

Amende : 10€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25275180 – 25275208 & 25275236 du 07 01 23 – critérium U12/13 série 3 - contre SOISY AM FC 3 – 4 & 6

Amende : 30€ x 3 = 90€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25591358 & 25592386 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 2 - contre COSMO TAVERNY 2 & 3

Amende : 30€ x 2 = 60€

AUVERS ENNERY FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25591794 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 3 - contre DEUIL ENGHIEU FC 7

Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25592153 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 4- contre ENTENTE SSG 3

Amende : 30€



DEUIL ENGHIEU FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25602635 du 21 01 23 – critérium U12/13 série 4- contre FOSSES UF 4

Amende : 30€

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 5 sur match n° 25593716 – critérium U10/U11 du 11 02 23 contre VEXIN AS

Amende : 15€

FOSSES UF : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe É sur match n° 25593659 – critérium U10/U11 du 18 02 23 contre MONTIGNY FC

Amende : 15€

MONTIGNY FC : Forfait général de votre équipe 3 sur critérium U10/U11 – phase 2 après parution du calendrier

Amende : 25€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25595207 & 25595252 du 04 02 23 - critérium U10/U11 contre ERMONT ACF 1 & 2

Amende : 30€ x 2 = 60€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 1^{er} Avril 2023 à JOUY LE MOUTIER FC

Finale Départementale des Challenges U10 & U11 le Samedi 22 Avril 2023 à ST BRICE FC

Finale Départementale de la Coupe U12 le Lundi 8 Mai 2023 à ARNOUVILLE FAS

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 20 FEVRIER 2023 À PARTIR DE 18H00